

## **CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30096**

**RÈGLEMENT AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT ET L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, DU BÂTIMENT SITUÉ AU 15990, RUE NOTRE-DAME EST, SUR LE FUTUR LOT ASSEMBLÉ CONSTITUÉ DES LOTS 1 875 530 ET 1 875 531 DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LE DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES, EN VERTU DE L'ARTICLE 134 DE LA LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (RLRQ C. S-4.1.1)**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2020, le projet de règlement numéro RCA20-30096.

QUE le projet de règlement numéro RCA20-30096 sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à compter de la publication du présent avis. Les citoyens pourront transmettre leurs questions et/ou commentaires au plus tard **le 28 mai 2020 à minuit heure de l'Est.**

QUE l'objet de ce projet de règlement concerne l'agrandissement du CPE Palou La coccinelle qui pourra accueillir 80 enfants de plus que les 78 places actuelles. L'agrandissement de cette installation viendra bonifier l'offre de services à Pointe-aux-Trembles et particulièrement dans ce secteur occupé par plusieurs jeunes familles et qui continue à se développer.

QUE tous les citoyens sont invités à se rendre sur le site Web de l'arrondissement [montreal.ca/Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles](http://montreal.ca/Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles), **dès le 13 mai 2020** pour prendre connaissance du projet de règlement, d'une présentation vidéo à cet effet, et de tous les autres documents pertinents. Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : [elias.atallah@montreal.ca](mailto:elias.atallah@montreal.ca), ou par la poste à l'adresse suivante :

### **Consultation publique écrite CPE- « Palou la Coccinelle »**

**Projet de règlement RCA20-30096**

**À l'attention de M. Elias Atallah**

**12090, Rue Notre Dame-Est**

**Montréal (Québec), H1B 2Z1**

**QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 28 mai 2020 à minuit, heure de l'Est.**

QU'un avis aux résidents sera transmis également à toutes les zones concernées par le projet de règlement.

Fait à Montréal, le 13 mai 2020.

Le secrétaire d'arrondissement

Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA